

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 PP 82 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour le maintien en conditions opérationnelles du système informatique de gestion des ressources humaines des personnels territoriaux.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 25 novembre 2013, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation les modalités d'attribution du marché relatif au maintien en conditions opérationnelles du système informatique de gestion des ressources humaines des personnels territoriaux de la Préfecture de police ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe de l'opération, ainsi que les pièces administratives [Règlement de la Consultation (RC), Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), Acte d'Engagement (AE) et son annexe financière], dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs au maintien en conditions opérationnelles du système informatique de gestion des ressources humaines des personnels territoriaux de la Préfecture de police.

Article 2 : Conformément aux articles 35, 59, 65 et 66 du code des marchés publics, dans le cas où le marché n'a fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrégulières, inacceptables ou inappropriées et dans l'hypothèse où la Commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, M. le Préfet de police est autorisé à lancer la procédure correspondante.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget spécial de la Préfecture de police, exercices 2014 et suivants :

- à la section investissement : chapitre 900, article 900-2032, comptes nature 2031 et 2051 et 2183 ;
- à la section fonctionnement : chapitre 920, article 920-2035, comptes nature 611 et 6156.